

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lucie Mérette

<https://www.cadre21.org/membres/3c023a1518d2c5543a50253f>

Date d'obtention : 2022-03-18 17:16:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une approche qui permet d'être efficace et qui prône le travail d'équipe avec la police. Cette approche permet de bien accompagner les victimes et ce, très rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il est aussi important d'être bienveillant auprès de la victime, autant au niveau physique que psychologique. Cette formation va m'aider à structurer ma démarche et elle va m'indiquer comment agir lorsque je suis confronté à une situation de sextage

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Intervenir rapidement

Faire des interventions dans le respect de la victime

Il est important de ne jamais regarder le contenu et de ne pas poser de questions à l'instigateur.